

LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00

Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes.	3 fr. 00
Réclames	0 fr. 50
Faits divers	1 fr. 00

NOTRE ENQUÈTE

A la suite de certaines insinuations... bienveillantes que le "Réveil" ne pouvait manquer de faire — le contraire nous eut fort étonnés — à propos des passagers de la "Sylvie", nous nous sommes livrés, comme il nous y invitait, à une minutieuse enquête auprès des patrons et marins les plus à même de nous donner des renseignements suffisants pour ne pas au service de *La Morue Française*, à quelques tirs que ce soit.

Pour plus de sûreté, nous nous sommes adressés de préférence aux équipages du *Paul Fernand* et du *Lucrézia*, armateur M. Mazier (prière de retenir les noms.)

Ces équipages sont actuellement à l'Hôpital et atteints d'une... très forte diarrhée ayant beaucoup d'analogie avec celle de la fièvre légassie.

Après avoir pris toutes les précautions nécessaires pour ne pas contracter nous-mêmes cette maladie contagieuse, nous avons pu interroger ces marins, les uns après les autres. Tous s'accordent à dire qu'ils ont été très mal couchés et nourris à bord de la "Sylvie".

D'après eux, et contrairement à ce que disait le "Réveil", toutes les conserves étaient avariées, à tel point que le Docteur s'est vu dans l'obligation de les faire jeter par-dessus bord : ce qui a diminué d'autant la ration.

Bref, ils ont eu tant à souffrir, pendant la traversée, qu'en arrivant à Saint-Pierre, il n'y avait plus un homme valide à bord, de sorte que tous ont dû être dirigés immédiatement sur l'Hôpital de la Ville.

Malheureusement, ou plutot heureusement, celui-ci était trop petit pour les re-

cevoir tous et les moins malades ont été remis aux armateurs qui les avaient engagés : c'est ce qui explique pourquoi plusieurs bateaux ont pu commencer à armer dès le lendemain.

Les autres, parmi lesquels évidemment le *Paul Fernand* et le *Lucrézia*, armateur M. Mazier, risquent fort de manquer la première pêche, par suite de cette malencontreuse diarrhée contractée à bord de la "Sylvie" par la faute de M. Légasse.

Comme on le voit, notre enquête, à quelques divergences près, concorde bien avec les affirmations du "Réveil".

C'est à tort cependant qu'on a prétendu que les marins hospitalisés n'étaient entrés à l'Hôpital que plusieurs jours après leur arrivée — le "Réveil" lui-même dit huit jours. —

A tort que le Docteur de la "Sylvie" a affirmé qu'à l'exception de quelques passagers grippés, il n'y avait pas un malade à bord, le jour de l'arrivée.

A tort également qu'on a voulu attribuer cette sorte d'épidémie, ou plutôt cette diarrhée, aux refroidissements éprouvés par les marins et occasionné par le brusque changement de température, comme cela arrive presque tous les ans....

Le Docteur du "Réveil" a parlé : c'est uniquement aux conserves avariées et à l'eau empoisonnée que M. L. Légasse avait fait embarquer sur la "Sylvie" qu'il faut en attribuer la cause. Du reste, notre enquête, auprès des équipages du "Paul Fernand" et du "Lucrézia", armateur M. Mazier, ne laisse aucun doute à ce sujet.

Aussi, on nous assure qu'un grand et rictissime armateur S.-Pierrais, indigné de la façon de faire de M. Légasse et soucieux d'assurer, dans les meilleures condi-

tions possibles, le transportement des marins de France à St-Pierre, a déjà arrêté, pour l'année prochaine, le nouveau vapeur à passagers "Le Canard", spécialement aménagé à cet effet.

Celui-ci du moins, ne sera pas le *pourvoyeur* de l'Hôpital ; on craint cependant, dans certains milieux intéressés à la chose, que ces braves marins, s'ils sont trop bien traités à bord, ne veuillent y rester et ne nient de débarquer, à leur arrivée à

ce qui me traîne plus d'un armateur dans l'embarras et compromettre quelque peu la campagne de pêche en 1908.

Espérons qu'il n'en sera rien, pour le plus grand bien des Armateurs et de la Colonie tout entière.

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI L'OCTROI DE MER ET L'IMPÔT FONDÉRI

Pendant que l'Administration locale s'entendait avec la Métropole pour nous imposer le Tarif Général des Douanes, source incontestable de ruine pour la colonie, la Municipalité de Saint-Pierre, dont les dépenses augmentaient d'année en année, n'en caressait pas moins des projets *grandioses*, sous l'inspiration de son chef, qui se croyait, sans doute, né pour de grandes choses, mais qui en tout cas possédait, au plus haut degré, le talent du *gaspillage*.

Il y eut alors, une prodigalité mouie des finances du pays. C'était à qui dépenserait le plus, de l'Administration, du Conseil Général et de la Municipalité. Jamais, non jamais, on ne saura l'argent englouti dans des entreprises, telles que la construction du Palais de Justice, des Ecoles communales et du Siphon de Richepomme.

La Caisse de Réserve, qu'on avait crue à l'inépuisable, en diminua d'autant, et quand d'autres travaux plus utiles, tels que la construction de la Digue et le creusage du Barachois, furent enfin reconnus nécessaires, force fut de trouver de nouvelles ressources pour remplacer celles qui avaient disparu.

Mais revenons à la Municipalité de St-Pierre.

Non content du rétablissement de l'Octroi de mer que le Conseil Général lui avait accordé en 1891, à la suite de la suppression des subventions annuelles octroyées aux communes, le Maire de St-Pierre, qui voulait avant tout léguer son nom à la postérité, sans parler *du reste*, résolut de recourir à un emprunt qui lui permettrait de doter St-Pierre d'allées et de boulevards magnifiques, de façon à en faire une ville modèle à tous les points de vue.

Il n'eut pas de peine à gagner à son idée et à sa cause et l'Administration dont il était l'*ami* et le *soulien*, et le Conseil Général dont il était le *président*, et le Conseil Municipal dont il était le *chef*. Et pourtant, il ne s'agissait de rien moins que de contracter *un emprunt de 200,000 francs* au taux de 4 0/0, et remboursable en 25 annuités.

Il faut lire, tout au long, les délibérations du Conseil Général à cette époque, pour avoir une idée, à peu près exacte, du sang-gue avec lequel, gouverneur, président du Conseil Général et maire engageaient ainsi, en *catimini*, l'avenir économique du pays.

Tout marchait à merveille. Déjà l'emprunt était décidé en principe lorsque, le Gouverneur *ami* étant rentré en France, M. Maurice Caperon lui succéda comme gouverneur intérimaire. Celui-ci, qui connaissait les *gens* et les *choses* et qui prévoyait surtout les conséquences désastreuses d'un emprunt aussi considérable, n'hésita pas à mettre des *bâtons* dans les roues, et, par son intervention, sauva peut-être la colonie d'un désastre prochain.

Les votes du Conseil Général ne furent point, en effet, ratifiés en haut lieu, à l'exception cependant de celui qui demandait le Rétablissement de l'Impôt Foncier, supprimé en 1890.

De tout cet échafaudage suspendu, un moment, sur la tête des malheureux contribuables, il ne restait donc plus que l'Impôt Foncier ; mais c'était un premier pas vers la création de nouvelles charges et l'augmentation de celles qui existaient déjà.

L'Administration locale, elle-même, se crut dès lors autorisée à suivre l'exemple de la Municipalité, et c'est ce qu'elle fit bientôt en s'attribuant le principal de l'Impôt Foncier, rétabli sur la demande du Conseil Municipal, et en majorant les tirifs de l'Octroi de mer, toujours avec l'approbation du Conseil Général et de son Président-maire.

Depuis lors, ces deux impôts n'ont fait qu'augmenter, bien que les immeubles aient perdu, chaque année, de leur valeur mobilière ou locative et que les diverses importations de vins, liqueurs et alcools aient presque diminué de moitié.

Les dernières années surtout, la ville de St-Pierre a perdu presque le 1/3 de sa population. De là beaucoup de maisons inhabitées et qu'on ne trouve plus à louer ; ce serait donc se conformer à l'esprit même des arrêtés concernant l'Impôt Foncier, que de réduire celui-ci de moitié et d'exonérer de cet impôt toutes les maisons inhabitées ou délaissées, ainsi que l'a demandé la commission de l'impôt et des patentnes.

Pour ce qui regarde l'Octroi de mer qui est une des ressources les plus importantes de la commune, si, en présence de la situation obérée de la Municipalité, il n'est guère possible d'en diminuer les droits, il est au moins de toute équité qu'elle les perçoive *entièrement*. Que l'Administration dispose, comme elle l'entend, pour l'île aux Chiens et Miquelon, et subventionne, de ses propres deniers, ces deux communes ; mais elle ne peut, ni légalement ni fiscalement, enlever, pour ce faire, à la commune de St-Pierre, une recette qui lui revient en propre.

De plus cette même Administration s'alloue 40 0/0 pour la simple constatation du droit de l'Octroi de mer ; c'est là évidemment, de la véritable usure administrative, commise au préjudice de la municipalité, trop *pauvre*, en ce moment, pour lui faire des *cadeaux* de ce genre.

On comprend, jusqu'à un certain point, qu'on ait profité de sa situation jadis prospère, pour lui soustraire une partie de ses ressources, mais aujourd'hui que sa situation est tout autre, il est de toute justice qu'on lui les rende.

C'est à cette condition qu'elle pourra, sans nouveaux impôts, acquitter les dettes qu'on lui a léguées et faire face à ses propres dépenses.

Pourquoi elle ne paie pas.

Le "Réveil" s'étonne et se scandalise de ce que la Municipalité *ourrière* de St-Pierre n'aït pas encore payé l'entrepreneur de la Lumière électrique ? La réponse est facile.

Que l'ex-maire black-boulé du "Réveil" rembourse à cette Municipalité les 45,000 francs de dettes qu'il lui a léguées en héritage, et M. Thélot sera payé immédiatement de ce qui lui est dû ; mais à l'impossible nul n'est tenu.

Le temps n'est plus en effet, où l'on pouvait songer à contracter des emprunts de 200,000 francs, au taux de 4 0/0 et remboursables en 25 annuités !

Le temps n'est plus, où Gouverneur, Maire et Président du Conseil Général, *enfermés* entre quatre murs, décidaient à qui mieux mieux et de gaieté de cœur, du sort et de l'avenir économique de notre malheureux pays !

Nous sommes obligés aujourd'hui d'en subir les conséquences désastreuses ; mais si le grand *ditapidaeur* des deniers publics trouve que les créanciers de la Municipalité sont à plaindre, n'y aurait-il pas d'autres qui auraient, tout autant et plus encore, à se plaindre de lui ?

Il est vrai qu'en ce moment « *il est sous le joug d'un travail de tête* » qui le dispenserait, sans doute, de faire droit à leurs réclamations....

Paidone

Fleurs du "Réveil"

Nous aurions pu dire : Fleurs et parfums ! Le titre eut été plus seduisant, plus digne du sujet, mais à quoi bon ? La fleur ne va pas ordinairement sans parfum, celle surtout que notre charmant confrère (dites-lui donc qu'il n'est pas charmant, pour voir) aime tant à mettre sous le nez de ses lecteurs.

Le dernier bouquet, ou la dernière corbeille, mérite une mention spéciale ; nous n'hésitons pas à demander, dès maintenant, que l'Administration décide de la faire figurer à l'exposition coloniale "Franco-Britannique", section de l'horticulture : ce chantillon de la flore Réveil-St-Pierraise sera de nature à relever notre prestige hélas ! si compromis aux yeux de l'étranger.

Pour une fois, cependant, le dit "Réveil" est allé cueillir ses fleurs dans les plate-bandes du voisin; mais comment lui en vouloir quand on constate avec quel amour il les soigne! comme il les multiplie, et les par de nouvelles couleurs!

Le nom de ces fleurs?

Allez le demander à Cambonne.

Vraiment est-il permis d'être à ce point dégoûtant! On ne devrait pas s'occuper d'affaires pareilles, relever de pareilles insanités, et si on le fait, on n'a qu'une excuse, un geste d'impatience, ou un sursaut de dégoût!

Monsieur va donc écouter aux portes, tourrisonnez dans le trou des serrures!...

"Divertissement select"! digne de lui!

Mais aussi voyez ce que lui révèle son flair d'artilleur, ce que sa riche imagination lui dépeint, il daigne lui-même vous en faire la confidence.

Il voit, c'est lui qui parle, "quatre sentinelles", une à chaque coin, pour la symétrie. Là-dessus il se lance, il se pâme d'aise, il fait des grâces: «garde ordurière, des ordures, de la matière sacrée», et savourez ce gracieux euphémisme: «de la moutarde naturelle».

— "de l'hypocrisie, de la lâcheté, scandale, faits scandaleux, boisson, immoralité, maison publique mal tenue"—et allez donc!

Tout ce déballage, à propos d'un incident d'ordre privé, non pas de nature à exciter le cotirroux d'"A ras dasie", mais dans le genre rabelaisien et qui a d'ailleurs reçu sa sanction, nous sommes en mesure de l'affirmer.

Les intéressés ont le bon goût de laisser couler ce ruisseau fétide sans y prendre garde: ils ont parfaitement raison. Mais une fois de plus, nous tenons à signaler de tels procédés à l'opinion publique à qui, d'ailleurs, nous n'apprendrons rien.

Ainsi des jeunes gens, appartenant aux plus honorables familles du pays, deviennent tous "des mineurs abandonnés à leurs mauvais instincts"!!!

Rien que cela! Et c'est sur eux que pluvent ces insultes, ces outrages sans nom que l'on n'entend qu'au fond des bouges.

Le voilà, le Monsieur qui prétend donner des leçons de bon ton, le voilà à l'œuvre, on ne le lui fait pas dire, tout cela, laissez-le aller.

— La voilà, la vraie hypocrisie qui consiste à clamer bruyamment, sans cause et sans conviction, à généraliser, à multiplier les insinuations, les sous-entendus:

"bousin pré-médité", "tolérance dont la complicité est la seule cause", une partie de ce qui se passe,

Comment appelle-t-il cela, lui? Des jeux d'esprit, sans doute, d'aimables plaisanteries, de légères exagérations?

Ce sont, ne lui déplaît, des *ordures* (pour une fois parlons comme lui), ce sont des *ordures* qu'il dépose sciemment le long de ses colonnes.

Dira-t-il aussi, pour son excuse, qu'il est un "mineur abandonné à ses mauvais instincts"...

Un peu plus loin il nous déclare, sérieusement et sans rire, «que surtout, pour être *cireur de bottes, décrotteur de souliers*, il faut avant tout, *avoir des aptitudes professionnelles, ou personnelles*». (Pigez-moi cette trouvaille!).

Et c'est la raison pour laquelle il n'a voulu être ni *cireur de bottes*, ni *décrotteur de souliers* et a préféré se mettre "sous le joug d'un travail de tête (exemple, les bœufs: bien que les bœufs soient de braves et laborieuses bêtes.)

Il peut faire encore mieux, il a révélé au public des *aptitudes professionnelles ou personnelles*, absolument remarquables pour une autre situation: dans les grandes villes, à Paris notamment, celle-ci est exploitée par une riche compagnie. Vite qu'il en organise une à St-Pierre et s'assure ce monopole. Toutes les portes, même les plus secrètes, s'ouvriront devant lui et il pourra satisfaire sa passion pour les fleurs.

Il faut aussi avoir des aptitudes professionnelles et personnelles pour se poser en journaliste, écrivain, réformateur de l'humanité.

Un homme qui n'était pas un *sot*, bien qu'il ne fut ni décoré, ni même palmé, a dit ceci ou à peu près: «Quiconque veut faire l'ange, fait souvent la bête.»

Ne faites donc pas l'ange, bonhomme, faites donc plutôt la, (pardon Madame) la.... vidange.

TRAVAIL INTELLECTUEL

Piqué au vif par les vers dédiés à "Monsieur Sans le sou", qu'il s'approprie, Le Directeur du Réveil nous apprend, ou veut nous apprendre, qu'il n'y a pas que ceux qui labourent la terre qui travaillent; et que la personne qui est sous le joug d'un travail de tête, fatigue tout autant qu'un simple manœuvre.

Nous sommes parfaitement d'accord. L'homme de lettres, l'artiste, peintre ou sculpteur qui cherche l'inspiration, l'ingénieur qui résoud les problèmes ardus,

l'avocat qui compulse les codes, pour préparer ses plaidoiries, l'orateur qui compose ses discours, le journaliste, *le vrai alors*, qui doit produire en peu d'heures ces remarquables articles de journaux dont le public se délecte; ceux-là certes travailleront autant sinon plus que le laboureur et le maçon.

Mais de grâce n'essayez pas de nous faire croire que la rédaction des 4 ou 5 articles hebdomadaires du Réveil St-Pierrais, exigent de vous un travail intellectuel tellement grand, que toute la semaine y passe; nous serions tentés de supposer que vous n'en avez pas beaucoup..... d'intellect.

Appelons donc les choses par leur nom et disons carrément que vos actionnaires vous ont procuré une belle et bonne sinécuré, et qu'en échange vous accouchez tous les 8 jours d'une feuille, dont la publication n'a pas peu servi depuis quatre ans au relèvement du pays et à la pacification des esprits.

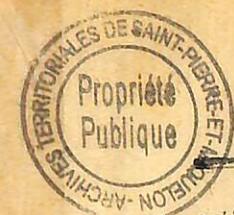
Oh ! les hommes de paille !

L'illustre Directeur du «Réveil» (saluez!) qui, autrefois, faisait marcher son monde à la baguette, voudrait encore, aujourd'hui qu'il est réduit à jouer le rôle de «Journaliste de bas-étage», faire marcher le Conseil municipal actuel en brandissant sa feuille de choux *parfumée* (pardon!) son journal.

C'était bon du temps de la Municipalité Daygrand, ou plutôt «Mazier-Lagrossilliére». A cette époque, les *hommes de paille* étaient nombreux et dociles au possible. Nous avons encore présent à la mémoire, un fait qui se produisit à l'une des mémorables séances de ce Conseil municipal, et qui montre à lui seul, mieux que nous le pourrions faire, l'*indépendance* dont jouissaient ses membres.

L'un d'eux à qui pesait son rôle d'*homme de paille*, eut un jour, le malheur de vouloir discuter les conclusions d'un rapport de M. le «Maire-en-tuteile». Il fut aussitôt blâmé pour «ses idées trop personnelles» et cité à comparaitre devant le *duumvirat municipal*. A la suite de cet incident, de nouvelles menaces furent proférées contre ceux qui pourraient avoir une vélléité quelconque de secouer le joug réveillard et chacun se tint coi, jusqu'à la culbute finale.

Mais les temps sont changés, et pour



cette fois, le Monsieur risque fort de perdre et son temps et son encre.

Les Conseillers municipaux actuels, tout ouvriers qu'ils sont, savent, assez pour ne pas l'oublier, qu'ils ont été envoyés à la Mairie pour défendre les intérêts de tous et non ceux de quelques-uns seulement.

Ils ne failliront pas encore de sitôt à la tache qui leur incombe et, en tout cas, ce ne sont pas les insinuations ou les menaces du « Réveil » qui les feront dévier de la ligne de conduite qu'on toute indépendance ilsse sont eux-mêmes tracée.

Distinctions Honorifiques

Il y a eu jeudi huit jours, nous apprenons, par câblegramme adressé à la Vigie, la promotion aux Palmes académiques de:

M^{me} Salomon Eugène, présidente de l'association des enfants assistés.

MM. Bousquet, commissaire de l'Inscription Maritime.

Larquière, chef du service des douanes.

Jardon, ancien magistrat à St-Pierre; entia celle de M. Angoulvant dernier gouverneur de la colonie, à la croix de la Légion d'Honneur,

Nous sommes heureux de pouvoir aujourd'hui adresser, publiquement à tous et à chacun en particulier, nos plus sincères félicitations, pour cette marque de distinction honorifique dont ils viennent d'être l'objet.

Par contre, nous avons le regret de constater que, pour cette fois, M. l'Administrateur Antonetti a été oublié. Plus que tout autre cependant il y avait droit pour sa sage administration des finances de la Colonie et ses... heureux démêlés avec les représentants de la population. C'est mauvais signe !

S'il nous était permis de lui donner un conseil nous lui conseillerions volontiers de s'adresser, en toute confiance, au Directeur du « Réveil » qu'on dit très habile, dans l'art de décrocher de pareilles distinctions. Qui sait?.. Peut-être même qu'en désespoir de cause, celui-ci consentirait... à lui bailler la sienne!...

N. B. Ces décorations n'ont pas l'air de plaire beaucoup au « Réveil »...

Cependant M. Mazier est bien décoré!

Et alors?...

Foot-ball Association.

La saison du foot ball s'annonce comme devant être, cette année des plus intéressantes. Nous constatons, avec plaisir, le développement important que ce genre de sport, très à la mode, tend à prendre dans notre colonie.

Le S. M.(1) qui remporta l'an dernier, la coupe des îles, battant successivement le S. S. P.(2) et l'U. S.(3), doit mettre sur pied une équipe de choix. Dans ce team, en effet, on reconnaîtra des joueurs de la saison dernière, et quelques nouvelles unités, espoir du S. M. Un nouveau costume a été adopté par nos joueurs, en voici la description: bas blancs avec revers rouges, pantalon blanc, chandail blanc, portant sur la poitrine l'écusson bleu où sera gravé, en marge le coq gaulois.

Nous apprenons, avec regret, que le S. S. P. ne jouera pas cette année, cependant quelques équipes de cette Société se sont alliées à l'U. S. et permettront à cette dernière de mettre en ligne, pour la saison nouvelle, une équipe composée de bons joueurs qui sauront montrer le chemin à leurs nouveaux partenaires. L'U. S. a adopté comme couleurs le maillot rouge et noir et pantalon noir.

Un défi sera lancé aux équipes de Grand-Bank et de St-Jean de Terre-Neuve, dès que l'entraînement nécessaire à ces deux matches aura été définitivement acquis.

Il nous reste à souhaiter aux joueurs un temps choisi chaque dimanche afin de leur permettre un entraînement sérieux, et dans les rencontres futures, entre les équipes Terre-Neuviennes, le plein succès qui devra couronner leurs vaillants efforts.

Un Footballer.

P. S. — Nous avons peine à croire que le Star Saint-Pierrais, annonçant l'an dernier, comme devant être une excellente équipe, ait renoncé pour cette année aux luttes amicales qui le mit aux prises avec le Stade Métropolitain.

Il nous est permis d'espérer que cette décision n'est pas définitive, et, qu'une fois de plus, nous reverrons, sur le terrain du Foot-ball, ce vaillant Team qui participa, pour une grande part, au poulie succès remporté sur l'équipe anglaise lors des deux rencontres avec elle.

(1) Stade Métropolitain.

(2) Star Saint-Pierrais.

(3) U. S.

Vendredi et Ouis-titi

Un jour, le Seigneur Ouis-titi
Dont on bénira la mémoire
Dit à ce pauvre... Vendredi
Qu'à nom "Popol", dans l'histoire:
« Si tu m'attaques Samedi,
Je t'enlève ruban et gloire... »
Entre eux l'accord fut souhaité;
Mais le malheureux Vendredi
Dût, tout d'abord, crier me ci
Au Seigneur et Maître Ouis-titi,
A qui le sot avait écrit
Une non moins solle histoire
Morale:
Voilà comment de Ouis-titi
Le pauvre père devint l'ami!

Tribune libre

Monsieur le Directeur de la « Vigie »

J'ai l'honneur de solliciter de votre obligeance, quelques lignes de votre journal, afin de remercier les charitables jeunes gens qui ont bien voulu contribuer à l'achat d'un cheval en remplacement de celui que j'ai eu le malheur de perdre.

Grâce à eux je puis aujourd'hui continuer à travailler, et à gagner ma vie.

Merci donc à tous, et recevez Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

V. Tesnières

Encore un protégé de M. Angoulvant

Un télégramme privé nous apprend la nomination de M. Henry au grade de sous-agent du Commissariat.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

NÉCROLOGIE.

Mardi dernier, le jeune Maurice Hardy, âgé de 11 ans, rentrait de classe indisposé.

Le soir même, à 8 heures, un mal foudroyant emportait l'enfant.

A la mère désolée, à la famille si éprouvée, nous adressons l'expression de nos sentiments de profonde condoléance.

NOUVELLES MARITIMES.

Un télégramme reçu de Channel E. N., le 18 courant, nous informe de la perte de la goélette Arbonnaise, appartenant à la Morue Française. Cette goélette partie le 7 avril pour les lieux de pêche et était commandée par le patron Cavelier, Ange. Les détails manquent sur les causes du sinistre; l'équipage est sauf.

Imp LAVIGIE. Le Gérant F. Dotsabide